

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DE
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE**

Date de convocation : 17 Juin 2021

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
LE VINGT-QUATRE JUIN A VINGT HEURES TRENTE**

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, Maire.

Présents : M. DU PRADEL Christian, Mme NACRY Marie, M. DU PRADEL Xavier, Mme CUEILLE Caroline, Mme GRIVEL Bernadette, M. DUBOURG Bruno, Mme FOREST-BOULET Monique, Mme LONGOUR Gisèle, M. MEILHAC Benoît, M. MAUGEIN Benjamin, M. LATHIEYRE Pascal, Mme JOUIN-BREARD Pauline, M. POUJADE Jean-Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice (15/15).

Excusé : M. CHALMEY Sébastien (pouvoir donné à Mme JOUIN-BREARD Pauline)

Secrétaire de séance : M. DU PRADEL Xavier

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le Maire décide que la réunion du Conseil Municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister afin de faciliter le respect des « mesures barrières ».

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2021

Le procès-verbal de la séance du 19 Mai 2021 est adopté à l'unanimité sans observation.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,

Vu l'impossibilité de recouvrer certains titres de recettes sur le budget Eau,

Vu la demande du Comptable public sollicitant le Conseil municipal pour prononcer des admissions en non-valeur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide de l'admission en non-valeur sur le Budget EAU des pièces suivantes pour un montant total de 1.59 € :**

EXERCICE DE PEC	NUMERO DE PIECE	MONTANT A ADMETTRE EN NON-VALEUR
2020	2020 T-418	0,80
2020	2020 T-555	0,02
2020	2020 T-56	0,40
2018	2018 T-3	0,05
2018	2018 T-414	0,02
2018	2018 T-372	0,30
TOTAL		1,59 €

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
Vu l'impossibilité de recouvrer certains titres de recettes sur le budget Assainissement,
Vu la demande du Comptable public sollicitant le Conseil municipal pour prononcer des admissions en non-valeur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide de l'admission en non-valeur sur le Budget ASSAINISSEMENT des pièces suivantes pour un montant total de 4.83 € :**

EXERCICE DE PEC	NUMERO DE PIECE	MONTANT A ADMETTRE EN NON-VALEUR
2020	2020 T-9	0,10 €
2013	R-1-81	4,73 €
TOTAL		4,83 €

DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal sur décision du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Augmentation des Crédits		Diminution des Crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Terrains nus	2111 op 0019	+ 172.00 €		
<u>DEPENSES – INVESTISSEMENT</u>		+ 172.00 €		
Autres Bâtiments Publics			21318 op 0038	-172.00 €
<u>DEPENSES - INVESTISSEMENT</u>				-172.00 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDITS - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal sur décision du Maire,
Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Augmentation des Crédits		Diminution des Crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Matériel spécifique d'exploitation	28156 op 0001	+ 3 643.30 €		
<u>RECETTES – INVESTISSEMENT</u>		+ 3 643.30 €		
Constructions			2813 op 0001	-3 643.30 €
<u>RECETTES - INVESTISSEMENT</u>				-3 643.30 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements du budget principal, le budget primitif 2021 prévoyait le recours à l'emprunt pour un montant de 236.825 €. Or, compte tenu des accords de subventions reçus depuis, il s'avère que le montant d'emprunt nécessaire se limite à 175.000 €, dont 25.000 € pour le financement du FCTVA.

Monsieur le Maire présente les propositions du Crédit Agricole Centre-France et de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous leurs termes de ces deux propositions, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, décide de retenir les propositions du Crédit agricole et

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole Centre-France les deux emprunts suivants :

1^{er} Emprunt

Montant emprunté : 150 000 €

Durée : 12 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,57 %

Amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 75 €

2^{ème} Emprunt (pour financement du FCTVA)

Montant emprunté : 25 000 €

Durée : 2 ans

Périodicité des échéances : annuelle pour les intérêts, remboursement du capital en totalité au terme des deux ans.

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,20 %

Frais de dossier : 15 €

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – BUDGET EAU

Monsieur le Maire expose que pour sécuriser le financement des investissements prévus au budget eau, il est souhaitable de recourir à deux emprunts d'un montant de 30 000 € et 5 000 €. En cas d'acceptation par le conseil du recours auxdits emprunts, une décision modificative (augmentation de crédits) sur le budget principal sera prise pour ajouter ces recettes d'investissement au budget 2021.

Monsieur le Maire présente les propositions du Crédit Agricole Centre-France et de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous leurs termes de ces deux propositions, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, décide de retenir les propositions du Crédit agricole et

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser et signer auprès du Crédit Agricole Centre-France un contrat de prêt pour un montant total de 30 000 € et un contrat de prêt pour un montant total de 5 000 € pour financer les investissements, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

1^{er} Emprunt

Montant emprunté : 30 000 €

Durée : 4 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,15 %

Amortissement : annuités constantes

Frais de dossier : 15 €

2^{ème} Emprunt (pour financement du FCTVA)

Montant emprunté : 5 000 €

Durée : 2 ans

Périodicité des échéances : annuelle pour les intérêts, remboursement du capital en totalité au terme des deux ans.

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,20 %

Frais de dossier : 10 €

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 16 000 €, comme cela a été inscrit au budget primitif 2021 de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente les propositions du Crédit Agricole Centre-France et de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous leurs termes de ces deux propositions, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, décide de retenir les propositions du Crédit agricole et

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole Centre-France l'emprunt suivant

Montant emprunté : 16 000 €
Durée : 25 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Taux d'intérêt annuel fixe : 1,04 %
Amortissement : annuités constantes
Frais de dossier : 10 €

RENOUVELLEMENT – ABONNEMENT INTERNET ET TELEPHONE

Monsieur Xavier Du PRADEL explique qu'il est encore en attente de devis donc il propose au Conseil Municipal de reporter au prochain conseil.

BAIL – 4 PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire propose de faire un bail de 12 mois à Monsieur BARRY. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

SUBVENTION COMICE AGRICOLE CANTONAL 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu concernant une demande de subvention pour le Comice Agricole Cantonal qui aura lieu cette année à SAINT MARTIN LA MEANNE.

Au vu de l'inscription au budget principal 2021 en dépenses de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes privées » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'accorder une subvention au Comice Agricole Cantonal pour l'année 2021 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION ACCORDÉE EN 2021
COMICE AGRICOLE CANTONAL – Mairie de ST BONNET ELVERT	250 €

EXTENSION DU HANGAR AUX CHANSEVES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes offres reçues concernant l'extension du hangar aux Chansèves.

- 1) Entreprise GATIGNOL pour un devis de 44 567.98 € HT soit 53 481.57 € TTC.
 - 2) Entreprise TRIANGLE ELEVAGE pour un devis de 49 550.00 € HT soit 59 460.00 € TTC.
 - 3) Entreprise Yohann BAC pour un devis de 51 985.00 € HT soit 62 382.00 € TTC.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents.

DECIDE de retenir l'entreprise GATIGNOL pour un montant de 44 567.98 € HT soit 53 481.57 € TTC.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à celui-ci.

ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT AXA ASSURANCES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un acompte concernant le remboursement effectué par la compagnie d'assurances AXA. Cet acompte s'élève à la somme de 664.22 € et concerne le sinistre pour le dégât des eaux à la salle Polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'acompte concernant le remboursement de la compagnie d'assurances AXA pour la somme de 664.22 € qui sera affectée sur le Budget Principal de l'exercice de l'année 2021 à l'article 758.

FISCALITE DE LA COMMUNE 2021

Après analyse des taux de la fiscalité locale de 2020, il est proposé de les reconduire en 2021 :

- Taxe de foncier bâti (ancien taux) : 9.16 %
- Taxe de foncier bâti (nouveau taux) : 30.51 % après incorporation de l'ancienne part du Département (21.35 %) dans le cadre de la réforme consécutive à la suppression de la taxe d'habitation.
- taxe de foncier non bâti : 63.26 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider les taux de la fiscalité locale pour 2021 comme indiqué ci-dessus.

Annule et remplace la Délibération n°2021/04/35

AFFAIRES DIVERSES

Demande de location – Terrain communal :

Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par Monsieur Paul DELAGE concernant la parcelle AL n°548 appartenant à la commune. Celui-ci voudrait s'installer et démarrer une activité de pépinières et pour cela il demande à la commune de lui louer cette parcelle. Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle est grevée d'une servitude : passage de la canalisation du réseau Eaux Usées

Les ressortissants Britanniques :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier envoyé par Madame La Préfète concernant les ressortissants britanniques pour les informer qu'ils n'ont que jusqu'au 30 juin 2021 pour faire la demande de titre de séjour. Après les avoir recensés dans chaque village de la commune, chaque élu se doit de les en informer.

Chemin de pensées :

Cette exposition est initiée par «Nuage Vert» Il s'agit d'implanter des panneaux artistiques sur un circuit de randonnée existant. Monsieur le Maire présente le devis pour un montant de 1 293.12 € HT soit 1 551.74 € TTC. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

Subventions DETR attribuées :

Monsieur le Maire fait le point sur les subventions DETR attribuées à la Commune :

Voirie Vergnolles	27 200.00 €
Poteau Incendie	882.50 €
Radon – Ecole	254.80 €
Hangar Chansèves	17 202.00 €

Forage du Gaud :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la vessie du forage du Gaud est défectueuse. Il a été envoyé deux devis :

MIANE ET VINATIER	5 157.60 € TTC
HYDRAU ELEC	4 199.76 € TTC

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise HYDRAU ELEC.

Organisation du Marché de Pays :

La commune et l'APE seront responsables de deux Marché de Pays les
08 Juillet 2021 et 12 Août 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de s'inscrire dans les différents créneaux horaires.

Présentation du projet aux Chansèves :

Monsieur le Maire présente le projet de revalorisation du site des Chansèves :

- création d'un parcours d'orientation et interprétation de la Flore et de la Faune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour la saison 2022.
- la création d'une route forestière. Le Conseil Municipal, à l'unanimité est d'accord pour poursuivre l'étude.

Mur de soutènement (Chez PONTY Daniel) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mur de soutènement de la voirie communale (rue du vieux bourg) menace de s'effondrer dans la propriété de Monsieur et Madame PONTY Daniel. Monsieur le Maire présente les devis reçus :

Devis de l'entreprise TERRACOL pour un montant de 17 640.40 € HT soit 21 168.48 € TTC

Devis de l'entreprise Xaintrie Construction pour un montant de 15 347.00 € HT soit 18 416.00 € TTC

Après analyse, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le devis de l'entreprise TERRACOL, celui-ci étant bien plus complet, notamment par le traitement des eaux pluviales et la réfection de la voirie.

Avenant du contrat d'assurances AXA :

Monsieur le Maire informe que l'an passé la cotisation annuelle des assurances AXA était de 3 872 € et que pour cette année suite à une renégociation, elle est de 3 009 €. Il y a lieu de passer un avenant pour ce changement, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Travaux salle polyvalente :

Monsieur Xavier Du PRADEL donne des explications concernant les devis de l'entreprise BAC relatifs aux travaux de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'entreprise BAC.

Chemin de la Souvigne :

Monsieur le Maire informe qu'il y a empiètement sur le chemin public au pont de la Souvigne. Le Conseil Municipal décide de faire un envoi d'une lettre recommandée à l'administré concerné.

Conférence de Monsieur SCHEMANN :

Monsieur Benoît MEILHAC informe le Conseil Municipal que Vendredi 02 Juillet 2021 Monsieur SCHEMANN intervient à l'école pour raconter son histoire vécue pendant la guerre sur la commune de MONCEAUX. Cette manifestation sera également ouverte au public.

Logement de la poste :

Monsieur Xavier Du PRADEL informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le système de chauffage au logement de la poste. Il a demandé un devis à Papillon Jaune qu'il a reçu dernièrement, celui-ci s'élève à 15 105 € HT soit 15 940 € TTC. Pour ces travaux Monsieur Du PRADEL Xavier explique que la Commune peut percevoir une prime de 3 200 € ce qui ferait une dépense de 12 740 €. Il précise qu'il doit recevoir une autre entreprise pour un devis comparatif.

Projet TIERS LIEUX :

Madame Marie NACRY présente au Conseil Municipal le projet « TIERS LIEUX ». C'est un lieu pour toutes sortes d'activités régulières et de nouveaux services pour les habitants et les associations. Une aide peut être apportée, aux associations pour différentes activités et à la commune pour réhabiliter un lieu.

La commune peut être accompagnée par une personne de Familles Rurales.

La séance est levée à 1h30

PAGE DE SIGNATURES – PV du 24 Juin 2021

Délibération n°2021/06/47 – Admission en non-valeur – Budget Eau
Délibération n°2021/06/48 – Admission en non-valeur – Budget Assainissement
Délibération n°2021/06/49 – Décision modification – Budget Principal
Délibération n°2021/06/50 – Décision modification – Budget Assainissement
Délibération n°2021/06/51 – Validation des emprunts – Investissements – Budget Principal
Délibération n°2021/06/52 – Validation des emprunts – Investissements – Budget Eau
Délibération n°2021/06/53 – Validation des emprunts – Investissements – Budget Assainissement
Délibération n°2021/06/54 - Subvention 2021 - Comice Agricole Cantonal
Délibération n°2021/06/55 - Extension bâtiment des Chansèves - Choix de l'Entreprise
Délibération n°2021/06/56 - Acceptation des recettes - Remboursement AXA Assurances
Délibération n°2021/06/57 - Fiscalité de la Commune 2021

MEMBRE DU CM	SIGNATURE
ARRESTIER Vincent	
DU PRADEL Christian	
NACRY Marie	
DU PRADEL Xavier	
CUEILLE Caroline	
CHALMEY Sébastien	
DUBOURG Bruno	
FOREST-BOULET Monique	
GRIVEL Bernadette	
JOUIN-BREARD Pauline	
LATHIEYRE Pascal	
LONGOUR Gisèle	
MAUGEIN Benjamin	
MEILHAC Benoît	
POUJADE Jean-Philippe	

Nombre d'élus en exercice : 15
Elus présents : 14
Elu représenté : 1
Elus excusés : 1
Exprimés : 15